

Je ne veux intervenir que quelques instants ce soir, parce que j'ai été grandement troublé de ce que je considère comme une attaque injustifiée contre le système de justice de ce pays, et de ce que je considère comme une attitude irresponsable, non seulement de la part de nombreux citoyens, mais de la part de certains députés, en ce qui a trait à l'administration de la justice. Je suis de ceux qui ont toujours pensé que c'était un devoir pour les membres de cette Chambre d'appuyer les institutions du pays, le système de justice, et un devoir de soutenir sans réserve nos façons de faire, jusqu'à ce qu'on les trouve dans l'erreur, et de chercher alors, par tous les moyens possibles, à rectifier ces erreurs.

C'est l'affaire Truscott qui m'a vraiment troublé, et je me demande si les députés ont songé sérieusement au tort énorme subi par la confiance du public envers le système d'administration de la justice au pays. Étant moi-même avocat plaidant, je connais bien l'attitude du public envers les gagnants et les perdants des procès, et je connais très bien les opinions que l'on exprime sur le président du tribunal, sur les parties et sur les avocats quand ils gagnent ou qu'ils perdent. On m'a maudit pour avoir perdu un procès, quand je croyais m'être acquitté de mon devoir dans la mesure de mes moyens et d'avoir fait du beau travail, et on m'a porté aux nues pour avoir gagné quand j'estimais ne pas avoir réussi trop bien, mais mon adversaire ou le procureur avait commis une erreur flagrante. Pourtant, on m'a considéré comme un éminent avocat parce que mon client avait été acquitté. Ce sont là des sentiments humains et naturels.

• (8.20 p.m.)

Notre système judiciaire n'est pas parfait. Dans chaque cause où le juge doit fonder son jugement sur l'équilibre des probabilités en déterminant s'il y a culpabilité hors de tout doute raisonnable, on peut évidemment s'interroger sur son jugement et sa compétence. Mais une fois que la cause a été soumise à la cour d'appel d'une province et qu'elle est passée par la cour souveraine qui, dans notre pays, est la Cour suprême du Canada, où elle a été examinée par certains de nos plus brillants hommes de loi qui s'acquittent très sérieusement de leur devoir et travaillent très fort, ceux d'entre nous qui respectent un tant soit peu notre système judiciaire ont certes le rigoureux devoir d'essayer de confirmer leur jugement. Naturellement, il y a toujours matière à des réserves, à propos de leur jugement, mais tout le monde sait que les potins, les commérages ou les cancans ne ne font qu'exagérer ou minimiser les faits véritables.

Pareilles choses peuvent démoréaliser les gens. Hors de contexte et traitées sans la

réserve de jugement que les députés sont censés avoir, elles peuvent nuire énormément au système judiciaire de notre pays. Je sais par exemple, tout comme n'importe quel avocat en exercice, que les gens ordinaires qui n'ont pas l'occasion, ou si peu, de recourir à la loi pensent en général qu'une cause est entendue d'avance parce que l'avocat de la défense et celui de la Couronne ont déjeuné ensemble, ce qui prouve qu'ils sont très bons amis. On insiste trop sur le système des adversaires dans nos tribunaux. Je sais que les profanes ont peine à comprendre comment deux avocats qui défendent des parties adverses peuvent au tribunal se dépenser sans compter au meilleur de leur habileté, de leur expérience et de leur jugement pour leurs clients respectifs. Il leur est difficile de comprendre qu'un avocat puisse lutter très vigoureusement contre un de ses collègues qui, de son côté, fait de son mieux pour son client, toute comme ici à la Chambre les députés, qui peuvent être les meilleurs amis du monde à l'extérieur de la Chambre, s'en prennent parfois avec vigueur à leurs amis, ne retiennent pas leurs coups parce qu'il est de leur devoir d'agir ainsi. Certains comprennent peut-être mieux la chose quand il s'agit de politicien parce que, dans les journaux, on parle plus de nous que des tribunaux et parce que cet aspect de nos vies est mieux connu. La procédure des cours n'est généralement connue du public que par son côté spectaculaire et les seuls à en parler sont ceux qui sont obsédés par un sentiment d'injustice.

J'ai donc été ébranlé, troublé par la conduite du député de Winnipeg-Nord-Centre dans l'affaire Truscott. Un livre est paru à ce sujet, écrit par une certaine M<sup>me</sup> Le Bourdais. Quiconque l'a lu ne peut manquer d'être frappé par la passion enflammée qui l'anime et par l'injustice d'une grande partie des critiques de l'auteur. En fait, beaucoup de ses arguments sont fallacieux et empreints de partialité. Et le député sur la foi d'une conversation de cinq minutes avec l'accusé a dit: «Je jouerai mon siège sur son innocence.» Il a dit cela alors que le jeune garçon avait été reconnu coupable par un jury d'honnêtes citoyens faisant de leur mieux pour en arriver à un verdict équitable. Ce verdict a été confirmé par la cour d'appel très compétente de l'Ontario, puis très soigneusement revu par la Cour suprême du Canada. Ce qui m'écoeure plus encore, c'est qu'après toute cette agitation, et par suite de la crainte que justice n'ait pas été rendue, le gouvernement a pris des dispositions pour permettre à la Cour suprême du Canada de reviser encore une fois le procès. Des dispositions ont été prises pour faire entendre les témoignages supplémentaires qui, de l'avis des partisans